

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Postulat Olivier Epars et consorts sur la biodiversité et les moyens mis en œuvre par le canton
ou, quand Vaud quittera-t-il la queue du peloton ?**

1. PREAMBULE

La commission nommée pour traiter de l'objet cité en titre s'est réunie en date du 20 avril 2015 à la salle de conférence 403 du DTE, à Lausanne.

Elle était composée de M. Eric Sonnay, confirmé dans sa fonction de président et rapporteur, ainsi que de Mmes Laurence Cretegnny et Claire Richard, et MM. Michel Renaud, Nicolas Glauser, Laurent Ballif, Olivier Epars, Philippe Cornamusaz et Pierre-Alain Favrod.

M. Cornelis Neet, directeur général de l'environnement et Mme Catherine Strehler Perrin, cheffe de division biodiversité et paysage ont également participé à cette séance.

Mme Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat était excusée.

Mme Fanny Krug, secrétaire de commission, a tenu les notes de séance.

2. POSITION DU POSTULANT

Le postulant précise qu'il n'a pas pour objectif d'influencer la politique agricole fédérale. Il constate que le canton de Vaud est mal placé en termes de moyens financiers et de ressources humaines mis en œuvre pour la protection de la nature et du paysage. Il relève aussi la position privilégiée du canton de Vaud au niveau biogéographique. Le canton se développe très fortement depuis quelques années au niveau économique et démographique, ce qui met sous pression la nature et le paysage.

Pour le postulant, l'occasion de réaliser un rapport est très bonne pour plusieurs raisons :

- Le Conseil fédéral prévoit dès 2017 des mesures urgentes pour soutenir la biodiversité.
- La DGE est encore en réorganisation.
- Au niveau de la Confédération, les conventions-programmes échoient en 2015, et pourront comprendre le financement de postes au sein de l'Etat de Vaud.

Le postulant estime que le réseau écologique cantonal voté lors de la dernière révision du Plan directeur cantonal et le réseau écologique national passent parfois dans les zones à bâtir.

Il estime que la situation au niveau de l'entretien des talus au bord des routes et des chemins s'est améliorée avec une plus grande attention à la flore. Pour lui, la solution pour protéger les batraciens, qui se font écraser au printemps, n'est toujours pas satisfaisante.

3. POSITION DE L'ADMINISTRATION

Le directeur général de l'environnement relève que le postulat aborde notamment la question des ressources en personnel et des moyens financiers. Il remarque aussi que les collaborateurs qui se consacrent à la nature passent relativement peu de temps à la mise en œuvre de la protection des biotopes, ils sont très sollicités sur les dossiers de demandes de permis de construire ainsi que dans le cadre de la grande dynamique des projets paysages de l'agriculture.

Le DTE a régulièrement demandé des moyens supplémentaires. Le dernier poste a été accordé en 2012 pour l'agriculture.

4. DISCUSSION GENERALE

La commission étant formée de plusieurs agricultrices et agriculteurs qui connaissent la mise en œuvre des réseaux écologiques et des projets paysages ; pour eux le travail effectué pour la protection de la nature dans notre canton est loin d'être en retard. Aujourd'hui, la presque totalité des réseaux est sous protection.

Pour les autres membres de la commission il semble effectivement qu'il manque des postes de travail et qu'un rapport est nécessaire sur la biodiversité du canton.

5. VOTE DE LA COMMISSION

Prise en considération du postulat

La commission recommande au Grand Conseil de ne pas prendre en considération ce postulat par 5 voix contre 4.

Un rapport de minorité sera établi.

Les Tavernes, le 25 mai 2015.

*Le rapporteur :
(Signé) Eric Sonnay*